www.lafaimexpliquee.org

Au cœur du système économique mondial : la protection des droits de propriété intellectuelle

Introduction

Sur lafaimexpliquee.org, nous avons illustré à plusieurs reprises les conséquences délétères de la concentration de la richesse en un petit nombre de mains :

- La financiarisation rapide des systèmes alimentaires qui en découle est un obstacle à leur transition vers plus de durabilité, dans la mesure où le poids croissant des acteurs financiers dissémine des valeurs financières typiques (priorité aux profits immédiats aux dépens de considérations de long terme tels que les investissements productifs, les pratiques durables, la sécurité de l'emploi, etc.) et il renforce le modèle agroalimentaire industriel [lire].
- L'aggravation des inégalités économiques et de l'exclusion, qui crée des inégalités alimentaires entraînant la malnutrition, que ce soit sous la forme d'une sous-alimentation ou sous celle de régimes alimentaires déséquilibrés causant le surpoids et l'obésité [lire].
- Les inégalités de revenu, qui ont un impact sur le niveau des émissions de gaz à effets de serre (les riches en émettent davantage que les pauvres) et sur la vulnérabilité aux conséquences du changement climatique (les pauvres y sont plus sensibles) [lire].

Un des principaux moteurs des inégalités et de la concentration de la richesse, niché au cœur du système économique mondial, est la protection stricte des droits de propriété intellectuelle (DPI). Les DPI sont considérés par beaucoup d'analystes comme l'un des principaux facteurs de l'émergence d'un petit groupe de super-riches dont la richesse est à la base d'un énorme pouvoir économique, politique et techno-scientifique, tant par le truchement de leurs entreprises [lire] que de leurs fondations [lire]. Les DPI apparaissent, en effet, comme le principal outil de concentration des activités économiques au sein de quelques super-entreprises hégémoniques [lire].

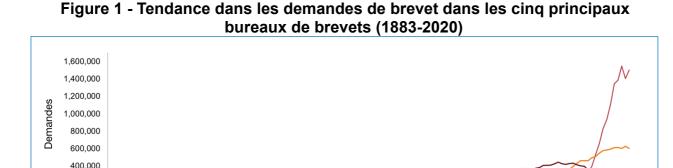
L'application généralisée et stricte des DPI est au centre du processus l'imposition du modèle économique libéral, dans lequel la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le 1er janvier 1995, était une étape clé [lire].

Cette création suivait la signature, le 15 avril 1994, de l'Accord de Marrakesh, aboutissement des 8 ans de négociations de l'Uruguay Round, menées dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). L'accord de 1994 comprenait entre autres un accord sur l'agriculture (ASA), un accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et un accord sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Le concept de propriété intellectuelle est cependant bien plus âgé et date probablement du XIIIe siècle [lire en anglais].

L'explosion du nombre d'instruments de propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle porte sur « les œuvres de l'esprit : inventions, œuvres littéraires et artistiques, dessins et modèles, et emblèmes, noms et images utilisés dans le commerce », affirme l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) [lire]. L'ADPIC, pour sa part, couvre divers instruments de propriété intellectuelle y compris les marques, les indications géographiques, la conception industrielle, les brevets, les droits d'auteur, les secrets industriels ou les schémas de configuration de circuits intégrés.

Selon les chiffres publiés par l'OMPI, l'utilisation de ces instruments a augmenté dans le temps, particulièrement depuis le début des années 1980, l'Asie étant à l'heure actuelle la région déposant le plus de demandes de brevets (voir **Figure 1**). Au cours de ces dernières années, les demandes de brevets sont passées d'à peu près 1,8 million en 2006 à environ 3 millions en 2020.



200,000

1883 1890

1910

1900

CHINE

1920

ETATS

1930

Source : OMPI, 2021.

1960

■ JAPON ■ REPUBLIQUE DE COREE ■ EPO (EUROPE)

Demandes annuelles

1970

2020

2010

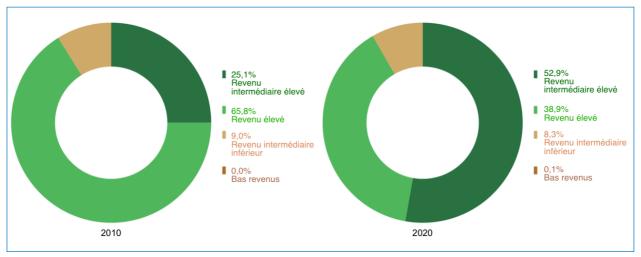
2000

Il n'est pas surprenant que la croissance la plus rapide du nombre de demandes de brevets se fasse dans le domaine de l'informatique (12 % par an entre 2009 et 2019), mais les chiffres sont également en augmentation notable dans des domaines proches des systèmes alimentaires, tels que la biotechnologie (+6 % par an), la chimie de l'alimentation (7,5 % par an) et les technologies environnementales (+10 % par an) [lire en anglais].

Pour ce qui est des demandes d'enregistrement de variétés de plantes agricoles, leur nombre est passé d'approximativement 12 500 en 2006 à plus de 20 000 en 2020, la Chine à elle seule, faisant plus de 8 000 demandes. Tandis que les pays à haut revenu dominaient en 2010, ceux à revenu intermédiaire de la tranche supérieure représentaient plus de 50 % des demandes en 2020 (Figure 2).

Tandis que le nombre de variétés enregistrées annuellement passait d'environ 10 000 en 2006 à pratiquement 12 000 en 2020, le nombre total de variétés enregistrées doublait sur la période, pour atteindre à peu près 140 000.

Figure 2 - Part des demandes d'enregistrement de variétés faites par différents groupes de pays classés selon le revenu en 2010 et en 2020



Source: OMPI, 2021.

Cette évolution illustre une profonde transformation en cours dans l'économie mondiale.

Dans le passé, le risque inhérent à la recherche et au développement (R et D) était principalement pris par des organisations publiques, telles que les centres publics de recherche, et le financement de cette activité était assuré par les ressources des États, indépendamment du fait qu'elle aboutisse ou non à la production de résultats pouvant générer des gains financiers.

Avec le temps, les activités de recherche entreprises par des sociétés privées se sont développées. La protection des DPI a été une politique importante favorisant cette évolution [lire en anglais]. Son objectif est de contrebalancer le risque auquel s'exposent des chercheurs du privé par une forme d'assurance de pouvoir faire des profits futurs, dans le but de les convaincre de s'engager avec confiance dans le travail de R et D et d'investir leurs ressources dans l'innovation. L'ADPIC a précisément été conçu à cet effet.

Les objectifs de l'ADPIC

Le texte de l'ADPIC spécifie que « La protection et le respect des droits de propriété intellectuelle devraient contribuer à la promotion de l'innovation technologique et au transfert et à la diffusion de la technologie, à l'avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des connaissances techniques et d'une manière propice au bien-être social et économique, et à assurer un équilibre de droits et d'obligations. » (Article 7)

En particulier, il cherche à réglementer le commerce international des produits de contrefaçon.

Ce n'est pas la première fois que cette question est traitée et il fait suite à une série de conventions antérieures (notamment la Convention de Paris sur la protection de la propriété industrielle de 1967).

En pratique, la protection des DPI revient à octroyer à leur propriétaire un monopole temporaire¹ sur leur utilisation, c'est-à-dire le pouvoir de contrôler les idées produites et la façon dont elles et les produits qui en découlent sont utilisés par d'autres.

Comme pour tout monopole, cette disposition donne la capacité au propriétaire de fixer un prix de vente qui n'a rien à voir avec le coût réel de production du bien, créant ainsi une rente qui contribue à l'accumulation de richesses. Le monopole est censé protéger contre les imitations, les coûts de l'imitation étant inférieurs au coût de l'innovation [lire en anglais], et inciter le propriétaire à faire de nouveaux investissements dans l'application de l'innovation ou à en développer d'autres.

En conséquence, on n'est pas surpris de constater que les plateformes numériques qui s'occupent de connaissances constituent une majeure partie du groupe des plus grandes entreprises mondiales. « En février 2018, sept des dix plus grandes compagnies en bourse étaient des compagnies numériques. Il s'agissait, par ordre décroissant de Apple, Alphabet, Microsoft, Amazon, Facebook, Tencent, et Alibaba" [lire en anglais].

DPI et privatisation de la recherche et développement

En fait, la protection des DPI est devenue une caractéristique intrinsèque d'une économie de marché où la R et D est de plus en plus entre les mains d'opérateurs privés et où la connaissance est devenue une marchandise [lire p.3-5]. Son importance repose sur l'opinion que le progrès technologique est le principal déterminant de la croissance économique à long terme.

On s'attend à ce qu'en limitant les risques de la recherche, la protection des DPI encourage la R et D [lire en anglais], voire la croissance économique.

En réalité, cependant, la protection des DPI biaise la direction des activités de R et D vers des domaines où les découvertes peuvent être aisément privatisées, plutôt que ceux où ils peuvent facilement être partagés [lire p.6-7], ce qui produit probablement un mélange suboptimal d'innovation pour la société dans son ensemble.



¹ Ce monopole peut parfois être prolongé dans le temps (par exemple, la composition de la boisson Coca-Cola reste un secret après des décennies et la version originale de Mickey Mouse, datant de 1928, vient tout juste d'entrer dans le domaine public!) et étendu dans sa portée afin d'empêcher d'autres d'utiliser même quoi que ce soit qui se rapproche d'une marque protégée, comme c'est le cas dans la tentative en cours d'Apple de détenir les droits sur n'importe quelle image d'une vraie pomme [lire en anglais].

Conséquences de la protection des DPI : concentration et inégalités

La protection des DPI a profondément transformé le système économique mondial en entraînant l'émergence d'une « structure tripartite faite d'entreprises faisant de grands profits et détenant des monopoles fondés sur les droits de propriété intellectuelle, des entreprises à forte intensité de capital physique protégées par un niveau d'investissement faisant obstacle à l'arrivée de nouveaux concurrents, et des compagnies à forte intensité de main-d'œuvre peu profitables » [lire en anglais].

Certains chercheurs ne distinguent que deux catégories principales de sociétés émergeant du changement en cours : « celles qui contrôlent la production, la distribution et la consommation en contrôlant les processus d'innovation et une myriade d'organisations dont la meilleure alternative est de se soumettre » [lire en anglais].

Ceci est rendu possible par l'apparition de ce qui certains analystes ont appelé « le capitalisme de monopole intellectuel » caractérisé par « des relations hiérarchiques entre entreprises, et entre le capital et le travail, car le capital de certaines entreprises comprend la propriété exclusive d'une grande partie des connaissances utilisées dans la production » [lire en anglais].

Cette propriété exclusive est protégée par les gouvernements avec pour effet de verrouiller le pouvoir monopolistique tiré de la création d'actifs intangibles (tels que de l'information numérisée, du savoir-faire technologique, de la conception de nouveaux produits résultant de la biotechnologie, des marques et des images de marque, notamment). Cela permet aux propriétaires de ces actifs de capturer d'énormes rentes, y compris les « rentes informationnelles » découlant de l'existence d'économies d'échelle et d'externalités de réseaux² associées à la production d'actifs intangibles [lire en anglais].

À lafaimexpliquee.org, nous avons déjà évoqué comment la propriété de l'information est à la base du contrôle des chaînes de valeur mondiales [lire p.4-7], et comment la marchandisation de l'information concentre le pouvoir entre les mains d'un petit nombre d'acteurs numériques qui font des profits démesurés [lire p. 4-7].

En particulier, les possibilités pour les entreprises de trouver des moyens d'échapper à la taxation (notamment par le transfert des bénéfices vers des succursales situées dans des pays imposant moins de taxes [lire p.2-3]) et de placer des centaines de milliards dans des comptes bancaires extraterritoriaux [lire en anglais], ont permis un niveau d'accumulation de capital sans précédent.

L'appropriation du pouvoir et de la richesse par une minorité

La concentration du pouvoir et des profits cause davantage d'inégalités, les entreprises les plus innovantes payant des salaires élevés, tandis que de bas salaires sont le lot de ceux qui travaillent à fabriquer les biens incorporant les connaissances produites par d'autres.

Cette réalité est bien illustrée par la structure du prix d'un iPhone Apple en 2011, ou Apple, l'entreprise hégémonique dans la chaîne de valeur qui détient les DPI pour les actifs

² Les externalités de réseaux se produisent quand la valeur d'un bien pour son utilisateur augmente si plus de gents l'utilisent (ou utilisent des produits compatibles) dans le même réseau, c'est-à-dire qu'un plus grand nombre d'utilisateurs crée une confiance accrue de la part d'autres personnes qui sont alors intéressées à l'utiliser à leur tour.

intangibles nécessaires à sa production, fait des bénéfices représentant jusqu'à 58,5 % du prix payé par l'utilisateur final, alors que les profits des sociétés le fabricant (situées principalement à l'étranger) se montent seulement à 13,5 %, et les matériels et le travail requis ne pèsent que 27,5 % du prix final [lire p.6-7]. Des proportions comparables peuvent être observées dans des domaines aussi différents que l'habillement ou la fourniture de services numériques.

L'importance et le rôle croissant des actifs intangibles protégés par les DPI ont été simultanés au développement des chaînes de valeur mondiale, comme le démontrent de nombreuses études [lire en anglais p. 9].

À partir de l'an 2000, les monopoles fondés sur la concentration des connaissances entre les mains d'une minorité ont favorisé l'accumulation accélérée de profits au stade de la distribution pour les chaînes dominées par les acheteurs, et au stade de la production pour les chaînes dominées par les producteurs [lire en anglais], limitant par la même les possibilités de capture de valeur dans le segment central d'assemblage et d'exécution de la production où la compétition mondiale fait rage (**Figure 3**).

R&D conception logistique production logistique commercialisation après vente chaîne de valeur

Figure 3 : Monopole intellectuel et compétition mondiale dans la « courbe en sourire »

Source: Durand et Milberg, 2020 (traduction lafaimexpliquee.org).

Comme le montrent les Figures 1 et 2, la détention de DPI est largement dominée par des entreprises de pays riches (et chinoises, ces dernières années). Pour imposer leur domination, les firmes propriétaires de connaissances n'ont plus guère besoin d'investir directement dans des entreprises de production dans les pays à revenu bas ou intermédiaire. Plutôt, il leur suffit de faire des partenariats avec elles, évitant ainsi de risquer une part de leur capital.

L'explosion des technologies numériques a permis de délocaliser des activités de production dans des zones lointaines, y compris là où les salaires sont bas, en rendant la gestion des chaînes mondiales de valeur plus facile et moins chère, car la manipulation et l'analyse des énormes quantités d'information et de données nécessaires sont plus aisées.

Sans de telles technologies, la collecte et l'analyse seraient impossibles ou extrêmement onéreuses. En outre, la centralisation des données renforce les capacités d'innovation, amplifiant encore davantage la domination par les entreprises hégémoniques. De plus, quand une firme a la possibilité de combiner toute l'information sur une chaîne donnée, celle-ci prend davantage de valeur que lorsque des bouts d'information portant sur les différents maillons de la chaîne sont analysés séparément, et cela crée donc un avantage pour cette entreprise.

C'est là une source d'incitation majeure pour imposer un contrôle vertical total de la chaîne. Dans le secteur des semences, par exemple, le processus de contrôle et de concentration a été très impressionnant [lire p.5-7]. D'une certaine façon, l'intégration est aussi une manière d'empêcher la dissipation des connaissances accumulées par la firme vers ses compétiteurs.

Quelques autres conséquences

Sur l'innovation et la recherche

En plus de créer des inégalités considérables, la forte concentration du pouvoir est un danger pour une opération efficace et efficiente du secteur et sa transition vers plus de durabilité, surtout dans la mesure où elle va de pair avec une plus grande financiarisation [lire <u>ici</u> et <u>ici</u>]

Les DPI sont aussi au centre du développement des entreprises numériques, y compris dans le domaine agricole et alimentaire. L'arrivée de ce type d'établissement a tendance à désautonomiser les producteurs agricoles et à creuser l'asymétrie de pouvoir entre les compagnies propriétaires des technologies et des données, et les producteurs de données et utilisateurs de technologies (producteurs agricoles, ouvriers agricoles, transformateurs de produits agricoles et alimentaires, etc.) [lire <u>ici en anglais</u> et <u>ici p.5-7</u>].

Si les DIP peuvent encourager l'investissement dans la R et D pour les entreprises privées qui peuvent capturer des bénéfices en les exploitant, ils peuvent également élargir le fossé existant entre les producteurs de technologies et leurs possibles utilisateurs, ce qui peut entraîner la production de technologies qui ne sont pas nécessairement adaptées d'un point de vue social, économique ou environnemental. Au bout du compte, ces technologies risquent de ne pas être adoptées par la masse des producteurs [lire en anglais].

L'importance accordée à la protection des DPI peut également devenir une contrainte dans la collaboration dans le domaine de la recherche et du développement de technologies. Normalement, le résultat d'une activité innovante devrait contribuer au stock de connaissances de la société sur lequel les innovations à venir pourront se fonder [lire p. 9 en anglais]. Or, quand ce résultat n'est pas accessible aux autres inventeurs, cela diminue les possibilités d'innovations supplémentaires. En fait, on peut se demander comment une coopération effective peut être engagée lorsque les chercheurs sont dans l'incapacité de partager les détails technologiques et leurs prototypes avec leurs

collaborateurs et avec d'autres utilisateurs finaux. Cela peut s'avérer problématique, particulièrement quand, pour des raisons économiques, l'appropriation des DPI devient une priorité essentielle des chercheurs. Elle se transforme alors en une cause de perturbation et de tensions dans ce qui devrait être une relation de coopération. C'est surtout probable lorsque cela concerne des chercheurs universitaires travaillant avec des salariés d'entreprises privées [lire en anglais]. Dans ce cas, les partenariats public-privé peuvent devenir l'occasion d'une prédation des résultats de la recherche publique.

Sur la structure de l'économie et les inégalités

Les monopoles intellectuels ont des effets sur le développement et la distribution de la richesse en

- Créant une distribution hétérogène des actifs intangibles qui sont très concentrés dans les pays riches, par rapport aux actifs tangibles, cette tendance a accentué les différences entre pays, surtout depuis le début de ce siècle.
- Faisant apparaître un risque de stagnation, car la concentration des profits et la financiarisation entraînent souvent la distribution d'une plus grande partie des bénéfices aux actionnaires, plutôt que leur réinvestissement.
- Exacerbant l'évasion fiscale dans les chaînes de valeur mondiale, du fait d'un manque d'harmonisation des régimes fiscaux. On estime ainsi que 40 % des profits sont transférés vers des pays à faible fiscalité, généralement à l'aide de prix de transfert entre les succursales d'une même multinationale [lire en anglais].

D'autres conséquences dans ces domaines incluent la centralisation des données individuelles par les plateformes numériques, les fusions-acquisitions reposant sur la valorisation des connaissances, l'extraction de données et l'innovation par capture [lire en anglais]. De même, avec la priorité donnée au DPI, une grande partie des connaissances existantes ne sont plus accessibles que contre paiement, ce qui pénalise les pauvres et renforce les inégalités.

À bien des égards, l'innovation est devenue un écran de fumée derrière lequel les entreprises amassent des superprofits par des gains à court terme et la capitalisation boursière.

Sur la croissance économique

Malgré le grand volume de publication sur l'impact de la mise en œuvre des DPI sur l'innovation et la croissance, il n'y a pas de consensus clair sur le fait que cet impact serait véritablement positif [lire en anglais]. Au cours des années 1990, plusieurs études ont trouvé que la protection des DPI avait un impact positif surtout dans les pays riches où la capacité de les mettre effectivement en œuvre existait, même s'il est possible que cette croissance soit surtout indirecte et une conséquence d'« investissements en capital physique et en R et D dans les pays les plus avancés » [lire en anglais].

Pour les pays pauvres, l'accès à l'innovation se fait surtout par le commerce ou l'investissement direct étranger, deux situations qui ne leur sont généralement pas favorables. Cependant, le transfert de technologie présente également un danger pour les entreprises innovantes quand elles décident de travailler dans les pays où la protection des DPI est faible, car elles sont alors exposées au risque de contrefaçon par imitation et d'expropriation technologique. Par exemple, dans le cas de la Chine, au début du siècle, les chercheurs ont montré que d'anciennes entreprises partenaires ou d'anciens employés

de compagnies étrangères avaient fini par ouvrir leurs propres entreprises produisant des imitations en violation des marques et des brevets.

Beaucoup pensent, néanmoins, que les bénéfices d'une créativité et d'une innovation supplémentaire font plus que compenser les coûts imposés sur la société par l'application des DPI [lire <u>ici</u> en anglais, par exemple], mais leur point de vue est essentiellement économique et dépourvu de considérations sociales et environnementales.

D'autres encore estiment qu'une protection trop forte et trop stricte peut parfois freiner la dissémination de nouvelles idées. Plus généralement, cette protection, selon l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), pourrait élargir le fossé technologique entre pays riches et pays pauvres [lire en anglais], puisque l'innovation est bien plus importante dans les premiers que dans les seconds (voir Figures 1 et 2).

Conclusion

La protection des droits de propriété intellectuelle est au cœur du système économique mondial, et elle a bénéficié d'un cadre légal grâce à l'ADPIC approuvé par les pays membres de l'OMC au moment de sa création en 1995.

L'explosion des instruments légaux de protection de la propriété intellectuelle depuis les années 1980, dont l'objectif était de favoriser l'innovation et la croissance, s'est accompagnée d'une importance économique et financière croissante des actifs intangibles (information, savoir-faire technologiques, données et autres nouveaux produits à fort contenu informationnel).

La propriété de ces actifs intangibles, à qui la protection confère un caractère monopolistique, a permis la prise de contrôle progressive des chaînes de valeur mondiales par un petit nombre de mégaentreprises hégémoniques résultant d'un mouvement de concentration spectaculaire et une accumulation sans précédent de richesse entre les mains d'un petit nombre de firmes et de personnes, qui va de pair avec une concentration du pouvoir économique, techno-scientifique et politique qui n'a pas son pareil dans l'histoire.

Si cette profonde transformation de l'économie a contribué au développement de l'innovation - surtout privée - et, peut-être, à la croissance économique, elle a été marquée par un creusement des inégalités entre pays et personnes. Cet évolution a également favorisé la financiarisation de l'économie mondiale, synonyme de recherche de profits immédiats aux dépens de considérations à long terme, ce qui rend plus difficile la transition vers plus de durabilité.

Il ressort clairement de cette revue qu'il est urgent de revoir la question de la propriété intellectuelle afin de donner plus de fluidité à la circulation des innovations, de s'assurer que l'innovation soit davantage guidée par l'intérêt de la société dans son ensemble - et notamment de ses composantes les plus défavorisées - que dans l'intérêt de particuliers, et qu'elle soit au service d'une économie plus durable, moins inégalitaire et plus respectueuse de l'environnement.

Materne Maetz (janvier 2024)

Pour en savoir davantage :

- Burch, K.A., Nafus, D., Legun, K. et al., <u>Intellectual property meets transdisciplinary co-design: prioritizing responsiveness in the production of new AgTech through located response-ability</u>, Agric Hum Values 40, 455–474, 2023 (en anglais).
- Strömberg, A. et P, Howard, <u>Recent Changes in the Global Seed Industry and Digital Agriculture Industries</u>, 2023 (en anglais).
- Schwartz, H. M., <u>Global secular stagnation and the rise of intellectual property</u> <u>monopoly</u>, Review of International Political Economy, 29:5, 1448-1476, 2022 (en anglais).
- WIPO, World Intellectual Property Indicators 2021, Geneva: World Intellectual Property Organization, 2021 (en anglais).
- Rikap, C., <u>Capitalism</u>, <u>Power and Innovation: Intellectual Monopoly Capitalism Uncovered</u>, Routledge, 2021 (en anglais).
- Durand C. and W. Milberg, <u>Intellectual monopoly in global value chains</u>, Review of International Political Economy, 27:2, 404-429, 2020 (en anglais).
- Teixeira da Silva, D. S., <u>The link between the Intellectual Property Rights, Innovation and Growth: A Meta-Analysis</u>, Faculdade de Economia, Universidade do Porto, 2018 (en anglais).
- Pagano, U., <u>The crisis of intellectual monopoly capitalism</u>, Cambridge Journal of Economics, 2014 (en anglais).
- Falvey, R., N. Foster et O. Memedovic, <u>The Role of Intellectual Property Rights in Technology Transfer and Economic Growth: Theory and Evidence</u>, 2006 (en anglais).
- OMC, <u>Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au</u> commerce, Organisation mondiale du commerce, 1995
- Park, W., <u>Impact of the International Patent System on Productivity and Technology</u> <u>Diffusion</u>, Fraser Institute, 1999 (en anglais).

Sélection de quelques articles parus sur <u>lafaimexpliquee.org</u> liés à ce sujet :

- Opinions: Réflexions sur l'alimentation, le pouvoir, la pauvreté et la résilience, face aux risques catastrophiques mondiaux par Geoff Tansey, 2023.
- <u>Inégalités dans les systèmes alimentaires. Est-il réaliste de croire que les systèmes alimentaires puissent devenir plus égalitaires dans une société qui ne l'est pas ? 2023.</u>
- <u>La « transition agricole et alimentaire » est en cours Neuf changements nous indiquent</u> vers quel monde elle nous mène, 2023.
- Le pouvoir économique privé dans les systèmes alimentaires et ses nouvelles formes, 2022.
- <u>Les inégalités de revenu affectent le niveau d'émission des gaz à effet de serre et la vulnérabilité aux conséquences du changement climatique, 2020.</u>
- Comment l'évasion fiscale renforce le pouvoir financier, affaiblit les institutions et politiques publiques et perpétue la dépendance, 2017.